

16 octobre 2020

RELEVÉ DES DECISIONS

Le vendredi 16 octobre 2020, à 9h50, les membres du Conseil départemental, sur convocation adressée le 2 octobre 2020 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. François BOUSSARD, Président de Commission, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, M. Samuel CHEVALLIER, Président de Commission, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de Commission, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Delphine DELAHAYE, Conseillère départementale, M. Patrick DESMAZIÈRES, Conseiller départemental, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Michèle JUGUIN-LALOYER, Conseillère départementale, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Brigitte LECOR, Conseillère départementale, Mme Françoise LELONG, Conseillère départementale, M. Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, M. Gilles LEPROUST, Conseiller départemental, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Présidente de Commission, M. Fabien LORNE, Président de Commission, M. Eric MARCHAND, Conseiller départemental, Mme Monique NICOLAS LIBERGE, Conseillère départementale, Mme Catherine PAINEAU, Conseillère départementale, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Jacqueline PEDOYA, Conseillère départementale, M. Claude PETIT-LASSAY, Conseiller départemental, Mme Véronique RIVRON, Présidente de Commission, M. Olivier SASSO, Conseiller départemental, M. Régis VALLIENNE, Président de Commission, M. Patrice VERNHETTES, Conseiller départemental.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Président de Commission, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, Mme Isabelle LEMEUNIER, Conseillère départementale.

Absents :

Procurations : M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.

1 **Soutenir les parents face à la fragilisation de la famille**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et la
commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 5 – Renforcer notre politique en faveur de la petite enfance et de l'adoption

AJUSTE l'enveloppe des dépenses d'investissement de **+4 600 €**.

DECIDE de l'ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 27 votes pour et 14 abstentions.

2 **Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la
Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Garantir la possibilité de rester le plus longtemps possible à son domicile (PA)

DECIDE en application du décret n°2020-822 du 29 juin 2020 précisant les modalités de financement des Services d'aide et d'accompagnement à Domicile dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 en prenant en charge :

- Pour les SAAD habilités en CPOM : avec le remboursement de la participation des usagers pour les heures non effectuées, dans le cadre des forfaits payés : **130 000 €** au titre des crédits APA.
- Pour les SAAD non habilités : la compensation de la perte d'activité subie par l'application de la modalité la plus favorable aux SAAD, à savoir le paiement des heures qui étaient prévues contractuellement dans les plans d'aide, entre les SAAD et leurs bénéficiaires : estimation de la dépense à **400 000 €** par rapport à la facturation réelle 2020 sur la période de confinement au titre des crédits APA.

Action 2 – Garantir la possibilité de rester le plus longtemps possible à son domicile (PH)

DECIDE en application du décret n°2020-822 du 29 juin 2020 précisant les modalités de financement des Services d'aide et d'accompagnement à Domicile dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 en prenant en charge :

- Pour les SAAD non habilités : la compensation de la perte d'activité subie par l'application de la modalité la plus favorable aux SAAD, à savoir le paiement des heures qui étaient prévues contractuellement dans les plans d'aide, entre les SAAD et leurs bénéficiaires : estimation de la dépense à **300 000 €** par rapport à la facturation réelle 2020 sur la période de confinement au titre des crédits PCH.

Action 3 – Assurer une répartition équilibrée des ESSMS (Personnes Agées)

AJUSTE l'enveloppe des dépenses d'investissement de - **123 200 €**.

Action 4 – Assurer une répartition équilibrée des ESSMS (Personnes Handicapées)

DECIDE d'un accompagnement spécifique de **250 000 €**, par redéploiement de crédits, pour les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées, en difficultés structurelles qui risquent de voir leur situation financière se dégrader avec les effets de la crise sanitaire : dépenses exceptionnelles, surcoûts en personnel, perte des ressources usagers.

Action 8 – Optimiser les ressources : financements extérieurs, recours sur successions (Personnes âgées)

AJUSTE l'enveloppe des recettes de fonctionnement de **+300 000 €**.

DECIDE de l'ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour

3 Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 2 – Répondre aux besoins d'accueil des mineurs en grande difficulté

BUDGET ANNEXE DU FOYER DE L'ENFANCE-CENTRE MATERNEL DE LA SARTHE
--

Sur avis de la Commission de surveillance de l'établissement Foyer de l'enfance-Centre Maternel de la Sarthe,

ADOPTÉ la décision modificative du budget du Foyer de l'Enfance-centre maternel de la Sarthe pour 2020.

ARRETE les recettes de la section d'exploitation et les dépenses de la Décision modificative pour l'exercice 2020 de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 58 000 €

Recettes : 58 000 € correspondant à la dotation complémentaire du budget principal.

PRECISE que la décision modificative pour 2020 a été votée par nature et par chapitre.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour et 14 abstentions.

4 **Garantir une offre de soins de proximité - Assurer et conforter le service d'incendie et de secours**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

I. GARANTIR UNE OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ

Action 2 : Poursuivre le programme de soutien à la construction des maisons de santé

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-80 000 €**.

Action 4 : Soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-149 200 €**.

PRECISE que la participation du Département en faveur de l'association Astérion Recherche pour l'étude « prévention et dépistage du cancer du poumon par appli tabac Smokecheck ne sera pas versée pour 2020 pour un montant de 49 200 € et pour 2021 pour un montant de 15 000 € compte tenu de l'arrêt du déploiement de l'étude.

II. ASSURER ET CONFORTER LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Action 3 : Garantir des services d'incendie et de secours performants

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+364 000 €**.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention tripartite, jointe en annexe, fixant les modalités de participation du Département au projet d'équipement de système de vidéo détection et de localisation des feux d'espaces naturels.

HABILITE le Président à signer la convention financière triennale 2021-2023 avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe, jointe en annexe.

DECIDE des ajustements de l'autorisation de programme et des crédits de paiement conformément aux tableaux joints en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour

5 Encourager l'innovation sociale

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission Solidarité, Autonomie et Démographie médicale et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – S'engager dans des expérimentations en faveur des Sarthois

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+80 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes d'investissement de **+40 000 €**.

DECIDE des ajustements de l'autorisation de programme et des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 38 votes pour

COMMISSION INSERTION ET LOGEMENT

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Jean-Carles GRELIER

Rapporteur :
M. Samuel CHEVALLIER

6 **Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Insertion et Logement et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 2 – Gérer équitablement l'allocation RSA, avec une politique de contrôle adaptée

AJUSTE l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de **+2 000 000 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour

7 **Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission « Insertion et Logement » et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 - Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des plus fragiles

AUTORISE les inscriptions de crédits, au titre des dépenses de fonctionnement, selon les modalités suivantes :

- -100 000 € au titre de l'accompagnement social lié au logement du Fonds de Solidarité (chapitre 011 – Charges à caractère général)
- +100 000 € au titre des impayés de loyers (chapitre 65 - Autres charges de gestion courante)

Action 2 - Soutenir la construction de logements abordables, accessibles, économes en énergie

AJUSTE l'enveloppe de :

- dépenses d'investissement de **+279 500 €**
- recettes d'investissement de **+202 000 €**

DÉCIDE des ajustements des autorisations de programme et des crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour

COMMISSION DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Jean-Carles GRELIER

Rapporteur :
Mme Martine CRNKOVIC

8 **Développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Développement numérique et Réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Renforcer et moderniser les équipements informatiques dans les collèges

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+300 000 €**.

Action 2 – Développer et aligner le SI sur la stratégie de la collectivité

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-182 000 €**

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

9 **Moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Développement numérique et réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 - Poursuivre notre programme d'effacement des réseaux électriques

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-2 019 852 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes d'investissement de **-1 092 003 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **+68 059 €**.

Action 2 - Garantir la qualité du réseau de distribution d'électricité dans la Sarthe

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-4 863 527 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes d'investissement de **-3 076 260 €**.

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme et crédits de paiement conformément aux tableaux joints en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

10 Contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité 2018

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Développement numérique et Réseaux électriques et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

ACTE la remise du rapport de contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour l'ensemble du territoire Sarthois.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNETÉ

Président :

Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :

M. Jean-Carles GRELIER

Rapporteur :

M. Régis VALLIENNE

11 Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Réussite éducative et Citoyenneté et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Délibération par action

Action 1 – Moderniser et rénover les collèges

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-7 900 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recette d'investissement de **+500 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+100 000 €**.

Action 3 – Soutenir le fonctionnement des établissements scolaires

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-230 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **-660 000 €**.

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-155 000 €**.

Action 4 – Soutenir les établissements d'enseignement privé

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-10 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

12 Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, de Pierre-Gilles de Gennes (ex Maroc-Huchepie) au Mans et de Noyen-sur-Sarthe

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Vu le contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la démolition, la reconstruction, le gros entretien renouvellement (GER), l'entretien, la maintenance et certaines prestations de service de quatre collèges, en ce compris les équipements qui y sont attachés et les installations et aménagements qu'ils imposent, situés à Arnage, Coulaines, Le Mans et Noyen-sur-Sarthe, signé avec la société MAINE Collèges 72, Sur les avis de la commission Réussite Educative et Citoyenneté et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 établi par la société MAINE Collèges 72.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour

COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Jean-Carles GRELIER

Rapporteur :
M. Frédéric BEAUCHEF

13 Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Infrastructures Routières et de la commission Finances, Ressources, Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – Moderniser les réseaux

AJUSTE l'enveloppe de :

- dépenses d'investissement de **-4 517 400 €**
- de recettes d'investissement de **+167 240 €**
- de recettes de fonctionnement de **-800 €**

ATTRIBUE une subvention de 17 335 € à la commune de Moulins-le-Carbonnel pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés sur une section de la RD 56.

ATTRIBUE une subvention de 17 820 € à la commune d'Avezé pour la réalisation de travaux de réfection sur une voie communale desservant une aire à matériaux départementale

ATTRIBUE une subvention de 66 991 € à la commune de Montfort-le-Gesnois pour les travaux de réalisation d'un tapis d'enrobés et de structure sur une section de la RD 20.

DEROGE au règlement financier des subventions d'investissement pour reporter le délai de validité de l'aide exceptionnelle de 10 525 € allouée à la commune de Laigné-en-Belin par délibération du 24 juin 2016 pour le financement d'un tapis d'enrobés sur une section de la RD 139bis (rue du Comté), afin de permettre à la commune de conserver le bénéfice de la subvention.

Action 2 – Entretien et exploiter les réseaux

AJUSTE l'enveloppe de

- dépenses de fonctionnement de **-1 178 000 €**
- recettes de fonctionnement de **-65 000 €**
- dépenses d'investissement de **-36 500 €**
- recettes d'investissement de **+40 000 €**

Action 3 – Agir pour la sécurité routière

AJUSTE l'enveloppe de :

- dépenses d'investissement de **+74 000 €**
- recettes d'investissement de **+9 500 €**

Action 4 – Gérer le Parc départemental

ADOpte, par chapitre, la Décision Modificative du Parc départemental pour l'exercice 2020.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses de la Décision Modificative annexe du Parc départemental pour l'exercice 2020 de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - 1 032 400,00 €

Recettes

Chapitre 70 - 1 032 400,00 €

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe, pour l'ensemble des actions.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 27 votes pour et 14 abstentions.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Jean-Carles GRELIER

Rapporteur :
M. François BOUSSARD

14 **Préserver notre environnement et notre cadre de vie**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, agriculture et développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 - Investir dans les espaces naturels sensibles, atouts verts du Département

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-30 000 €**

Action 2 : Contribuer à la reconstruction du bocage et gérer le patrimoine arboré

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+41 000 €**

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme et crédits de paiement conformément aux tableaux joints en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour

15 **Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 4 – Accompagner le développement du laboratoire interdépartemental Inovalys

AJUSTE l'enveloppe de dépense de fonctionnement de **-280 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour.

16 **Accompagner les communes et les intercommunalités**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Aménagement des Territoires, agriculture et développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 2 - Soutenir financièrement les collectivités locales dans leurs projets

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-200 000 €**

Action 3 - Développer notre offre de services dédiée aux collectivités locales

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-100 000 €**

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **+9 250 €**

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour.

17 **Protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Favoriser un accès à une eau de qualité

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+30 000 €**.

Action 2 – Contribuer à l'entretien et à la gestion maîtrisée des cours d'eau

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-78 600 €**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **-33 000 €**.

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme et crédits de paiement conformément aux tableaux joints en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour.

COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT : CULTURE, SPORT, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Jean-Carles GRELIER

Rapporteur :
Mme Véronique RIVRON

18 **Faire rayonner la Sarthe grâce à la Culture, au sport et à l'enseignement supérieur**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Attractivité du Département : culture, sport, tourisme et enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 2 - Soutenir les acteurs locaux au niveau culturel et patrimonial

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-15 000 €**.

Action 3 - Contribuer au développement de la lecture publique dans le département

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-20 000 €**

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **+12 000 €**.

Action 4 - Préserver et diffuser les fonds et collections des archives départementales

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+34 556 €**.

Action 6 - Soutenir les acteurs locaux et associatifs au niveau sportif

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-614 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisation de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

19 **Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme et Enseignement Supérieur et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1- Promouvoir les atouts de la destination Sarthe et développer l'e-tourisme

AJUSTE l'enveloppe de recettes d'investissement de **+132 292 €**

Action 2- Mettre en valeur l'itinérance et en particulier la navigation

AJUSTE l'enveloppe de :

- dépenses d'investissement de **-39 000 €**
- recettes de fonctionnement de **-13 500 €**

DECIDE des ajustements d'autorisation de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Jean-Carles GRELIER

Rapporteur :
M. Fabien LORNE

20 **108 métiers au service des Sarthois**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Adapter et maîtriser la masse salariale

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **-55 K€**.

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de **-280 K€**.

DECIDE de procéder à l'ajustement des postes

Créations de postes sans incidence financière

- **DGA Solidarité départementale**

1.1 - 5 postes de rédacteurs territoriaux au service Emploi et insertion à effet au 01/10/2020.

1.2 - 1 poste d'assistant socio-éducatif au service Emploi et insertion à effet au 01/10/2020

Création de postes avec incidence financière

- **DGA Ressources**

1.3 - 2 postes d'ingénieurs territoriaux à la direction des Systèmes d'information à effet au 01/11/2020

1.4 - 1 poste d'ingénieur territorial à la direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux à effet au 01/11/2020

1.5 - 1 poste d'adjoint technique des Etablissements d'enseignement à la direction de l'immobilier, des collèges et des moyens généraux à effet au 01/11/2020

Création de postes à durée déterminée sans incidence financière

1.6 - 1 poste d'adjoint administratif territorial à la direction des Circonscriptions de la Solidarité départementale à durée déterminée d'1 an.

Transformations de postes suite à procédure de recrutement ou réussite concours

- **DGA Infrastructures et développement territorial**

2.1 - 1 poste de rédacteur territorial en 1 poste d'adjoint administratif territorial à effet au 01/08/2020

2.2 - 1 poste d'agent de maîtrise territorial en 1 poste de technicien territorial à effet au 01/07/2020

2.3 - 1 poste de technicien territorial en 1 poste d'agent de maîtrise territorial à effet au 01/07/2020

2.4 - 1 poste de technicien territorial en 1 poste d'adjoint technique territorial à effet au 01/08/2020

- **DGA Ressources**

2.5 - 1 poste d'ingénieur territorial en 1 poste d'attaché territorial à effet au 01/09/2020

Renouvellement de postes créés à durée déterminée

- **DGA IDT**

3.1 - 1 poste d'Agent de maîtrise territorial à la DHRANT jusqu'au 31/12/2021

- **DGA Solidarité départementale**

3.2 - 1 poste de Rédacteur territorial à la Direction du pilotage et moyens généraux jusqu'au 31/12/2021

3.3 - 1 poste d'Assistant socio-éducatif à la DCSD - Circonscription Nord Sarthe jusqu'au 31/03/2022

3.4 - 1 poste d'Assistant socio-éducatif à la DCSD - Circonscription Nord Sarthe jusqu'au 31/12/2021

3.5 - 1 poste de Rédacteur territorial à la Direction Autonomie - Accompagnement médico-social des personnes jusqu'au 31/12/2021

3.6 - 1 poste d'Assistant socio-éducatif à la Direction Autonomie - Prestations et dispositifs pour l'autonomie à domicile jusqu'au 31/12/2021

3.7 - 1 poste d'Attaché territorial Direction Autonomie - Prestations et dispositifs pour l'autonomie à domicile jusqu'au 31/12/2021

Action 3 – Accompagner la vie des agents

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+20 K€**.

Action 4 – Assurer le fonctionnement des élus

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+35 K€**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 40 votes pour

21 Egalité femmes/hommes

Le Conseil départemental,

Vu l'article L3311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article D3311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de son Président,

Sur l'avis de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 39 votes pour

22 **Un patrimoine immobilier adapté aux enjeux de la collectivité**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Optimiser le patrimoine immobilier tertiaire

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **-75 000 €**.
AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+144 000 €**.

Action 3 – Améliorer l'implantation territoriale la Solidarité

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+30 000 €**.
AJUSTE l'enveloppe de recette d'investissement de **+255 000 €**.

Action 4 – Valoriser le parc de casernes de gendarmerie

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de **+100 000 €**.
AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+47 000 €**.
AJUSTE l'enveloppe de recette d'investissement de **+100 000 €**.

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

23 **Optimiser les moyens généraux**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Gérer de manière optimisée et éco-responsable les achats

AJUSTE l'enveloppe de recette de fonctionnement de **+682 378€**.

Action 2 – S'assurer et se prémunir des risques

AJUSTE l'enveloppe de dépenses de fonctionnement de **+15 000 €**.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

24 **Election d'un poste vacant de la Commission permanente**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Conformément à l'article L.3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la présentation d'une liste unique,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de pourvoir le poste vacant de la Commission permanente.

PREND ACTE de l'élection de M. Patrice VERNHETTES en qualité de membre de la Commission permanente.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

25 **Poste vacant au sein des Commissions intérieures de travail**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L.221 du code électoral,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Patrice VERNHETTES en remplacement de M. Christophe CHAUDUN au sein des

Commissions intérieures de travail suivantes :

- Commission Infrastructures routières
- Commission Finances, Ressources et Administration générale.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

26 **Protéger l'équilibre financier du Département**

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

Action 1 – Optimiser la gestion de la dette

AJUSTE l'enveloppe de recettes d'investissement de - **17 949 778 €**

Action 2 – Maximiser les recettes

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de - **1 000 000 €**

Action 3 – Péréquation

AJUSTE l'enveloppe de recettes de fonctionnement de + 1 300 000 €

Action 4 – Dépenses imprévues

AJUSTE l'enveloppe de dépenses d'investissement de - 1 100 000 €

DECIDE des ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour

27 Décision modificative n°2

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°2 pour l'exercice 2020.

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2020 de la manière suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : - 21 045 622,58 €

Recettes : - 21 045 622,58 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : + 352 386,56 €

Recettes : + 352 386,56 €

PRECISE que la décision modificative n°2 pour 2020 a été votée par nature et par chapitre.

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

AUTORISE :

- à mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget principal et aux budgets annexes de l'année 2020 ;

- à engager, liquider et mandater les dépenses destinées au financement des investissements départementaux hors autorisations pluriannuelles (AP) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, soit 667 650 € répartis de la façon suivante :

• chapitre 020	25 000 €
• chapitre 20	500 €
• chapitre 204	2 500 €
• chapitre 21	27 500 €
• chapitre 26	300 150 €
• chapitre 27	262 000 €
• chapitre 454112	50 000 €

- à liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une AP, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2021 tels que figurant dans l'état des AP annexé au budget ;

- à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour, 16 contre

**VOEU PRÉSENTÉ AU NOM DU GROUPE « LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE LA MAJORITÉ
DÉPARTEMENTALE ENSEMBLE POUR LA SARTHE »
RELATIF A LA PRESERVATION DE NOTRE INDUSTRIE**

En Sarthe, l'industrie représente une part importante de l'emploi (plus d'un emploi sur cinq en 2015).

Au regard des différentes annonces de suppression d'emplois ou de délocalisations d'entreprises sarthoises intervenues depuis le printemps (EARTA, TE Connectivity, Mecachrome, Howmet ...), le Conseil départemental déplore la contradiction entre l'ambition affichée du plan France Relance de soutien à l'économie et aux relocalisations et la situation réelle locale face à ces fermetures.

La politique industrielle ne doit pas se limiter aux entreprises en difficulté. Elle doit également faire l'objet d'une véritable volonté politique d'aménagement du territoire. Le devoir de l'Etat est aussi d'anticiper les mutations industrielles, de les accompagner afin de préserver les bassins de vie qui se sont constitués autour de ces industries et qui en restent encore en partie dépendants.

Ainsi, le Département souhaite connaître les réponses concrètes que le Gouvernement compte mettre en œuvre en vue de soutenir ces territoires.

Territoire d'Industrie, Petites villes de demain, stratégie de reconquête industrielle des bassins Vallées de la Braye et de l'Anille et Gesnois Bilurien.... Les annonces se sont multipliées depuis 2019. Pour autant, leurs effets concrets se font attendre.

Par ailleurs, le Conseil départemental regrette la perte de la compétence économique depuis 2015 qui restreint ses possibilités d'accompagner les entreprises et demande à l'Etat de s'emparer d'urgence de ce sujet pour préserver l'attractivité de nos territoires qui est directement liée à la situation de l'emploi.

Il formule le vœu unanime que nous puissions travailler de concert, Etat et collectivités, à la préservation de notre tissu industriel et économique.

Vœu adopté à l'unanimité par le Conseil départemental.

**VŒU PRÉSENTÉ PAR ELEN DEBOST ET GILLES LEPROUST
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX « L'ALTERNATIVE » DU CANTON LE MANS - 7
POUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS ET DE L'ACTIVITE DE TE CONNECTIVITY EN SARTHE**

Plus de 18 mois après l'annonce de la direction du groupe de TE Connectivity à Allonnes d'un plan de délocalisation entraînant la suppression de la quasi-totalité des emplois, l'incompréhension règne toujours face à ce plan, toujours d'actualité.

En effet, les salariés sont aujourd'hui dans l'incompréhension totale – face à la charge de travail importante due à des carnets de commandes saturés – des emplois ont été conservés et des personnes qui ont été licenciées ont été rappelées pour un contrat à durée déterminée.

En plus de cette hausse sans précédent des commandes, l'entreprise espère également engranger à très court terme une commande à 30 millions d'euros à l'export. La charge qui serait générée par cette commande est très significative, à savoir 3 ans de charge pour au moins 80 personnes en interne mais également essentielle pour de nombreux sous-traitants (95% en France). Surtout elle donnerait le temps nécessaire pour mettre au point le plan stratégique d'entreprise.

Cette entreprise bientôt centenaire, implantée dans l'agglomération mancelle depuis 53 ans, fabrique des connecteurs pour l'industrie ferroviaire et l'offshore pétrolier avec une expertise unique au niveau mondial grâce à de très fortes compétences, avec un bureau d'études et un laboratoire sur le site d'Allonnes. Elle peut devenir un acteur de premier plan de la transition énergétique que les compagnies pétrolières sont en train de financer abondamment.

Il y a urgence à reconsidérer l'approche initiale de la direction du groupe qui est la mise en place d'un plan de délocalisation au vu des paramètres et des atouts connus ce jour, à savoir : un carnet de commandes complet, une commande de 30 millions d'euros à venir et un savoir-faire de qualité avec un outil de production moderne, toujours sur le site et en activité.

Nous vous proposons de vous joindre à nous afin d'interpeller Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, pour qu'il intervienne auprès des dirigeants du groupe pour éviter la solution de délocalisation de l'activité, en exigeant le maintien des emplois sur le site, quitte à imposer un repreneur.

Il y a urgence à mettre ensemble notre énergie pour éviter la disparition du site et de son savoir-faire. L'ambition des dirigeants ne doit pas nuire à cette commande de plusieurs millions qui est l'avenir de l'entreprise et qui pourrait servir les intérêts nationaux, dans une période compliquée comme aujourd'hui.

A ce jour, il reste encore de l'espoir pour éviter une fermeture complète ou partielle du site. Le transfert des activités n'est pas une solution.

Nous sommes aux côtés de l'ensemble des 202 salariés et de leurs familles pour exiger que cette compétence professionnelle utile à notre pays reste en Sarthe, et reste en France !

Vœu adopté à l'unanimité par le Conseil départemental.

**VŒU PRÉSENTÉ PAR ELEN DEBOST ET GILLES LEPROUST
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX « L'ALTERNATIVE » DU CANTON LE MANS - 7
POUR SOUTENIR LE PROJET DE PAPIER RECYCLÉ A ARJOWIGGINS A BESSE-SUR-BRAYE**

En date du 28 mai dernier, la Région et l'Etat, ainsi que ses services en région avaient déclaré publiquement par voie de presse qu'ils étaient prêts à cofinancer l'étude de faisabilité ! Cette décision a entraîné une grande satisfaction parmi la population du bassin d'emploi.

Cette promesse, soumise à l'existence d'un délai suffisant, permettant la réalisation de cette étude, peut aujourd'hui devenir réalité !

Monsieur Petit, nouveau propriétaire du site, a déclaré être prêt à ouvrir les portes de son entreprise, à la seule condition que soit prouvé la crédibilité de ce projet, c'est justement le rôle de cette étude de faisabilité. Nous savons qu'il n'est pas envisageable pour lui de financer le moindre euro d'investissement. C'est le Cabinet d'Avocats spécialisé dans la restructuration industrielle et les porteurs du projet, mandaté par l'Action Citoyenne pour l'Intérêt Général qui se chargeront de la recherche d'investisseurs.

Nous demandons à l'Etat et à la Région de tenir leur engagement en finançant cette étude qui s'élève environ à 120.000 euros, c'est-à-dire l'équivalent de ce qui a été dépensé pour le projet de « papier barrière », et difficile à mettre en œuvre dans l'enceinte de l'usine de Bessé (Arrêt du projet en 2016 par la direction d'Arjo, pour cette raison).

Nous voulons cette étude parce que le seul obstacle actuel provient d'un a priori sur la situation du papier recyclé en France. Rentable en Italie et en Allemagne, il serait trop coûteux à Bessé et en France ? La commission formée à l'Assemblée Nationale sur le papier recyclé, auditionnera Serge Bardy à la mi-octobre.

Le Ministre Bruno Le Maire a déclaré à plusieurs reprises, que nous devons rechercher « un nouveau capitalisme, respectueux des hommes et de l'environnement ». C'est le moment ou jamais de mettre en œuvre cet « après COVID- 19 », avec un monde nouveau où l'économie circulaire et ses circuits vertueux pourraient s'épanouir ! La région communique sur les bienfaits du développement durable et de l'économie circulaire.

La crise sanitaire a montré la forte dépendance de l'économie française vis-à-vis de l'extérieur ! La défense de l'industrie et la relocalisation de la production, oui mais le chômage et la mort de nos villages, non !

Et quoi de plus facile et de plus rentable, que de transformer la récolte des papiers récupérés dans nos poubelles, en matière première réutilisable jusqu'à 8 fois de suite.

Il nous faut des centres de tri, et des papeteries ! En Sarthe l'entreprise EARTA avec ses salariés handicapés n'est pas condamnée à la fermeture. Pourquoi ne pas changer la matière à trier ? Mis en relation avec la Chapelle d'Arblay pour la pâte, nous pourrions utiliser cette matière pour cette production !

Il n'y a pas de fatalité au chômage et aux importations de papier recyclé. 400.000 Tonnes par an et autant en carton, laissent entrevoir des possibilités de marchés intéressants et créateurs d'emplois !

Vœu adopté avec 16 votes pour et 26 abstentions.

**VOEU PRÉSENTÉ AU NOM DU GROUPE « LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE LA MAJORITÉ
DÉPARTEMENTALE ENSEMBLE POUR LA SARTHE »
RELATIF AU MAINTIEN D'UNE POLITIQUE DE SANTÉ AMBITIEUSE
POUR ASSURER L'ÉGAL ACCES AUX SOINS POUR TOUS**

L'accès aux soins pour tous, préoccupation majeure de nos concitoyens, est un droit. Aucune personne ne doit faire l'objet d'une discrimination dans l'accès à la prévention et aux soins, que ce soit en fonction de ses revenus, de sa nationalité mais également de l'endroit où elle vit. Il s'agit bien d'une compétence régaliennne de l'Etat.

Pour autant, en Sarthe, de nombreux territoires ne disposent pas d'une offre suffisante de service santé, ce qui engendre un fort taux de renoncement aux soins pour des raisons d'accessibilité.

Depuis 2018, l'Agence Régionale de Santé a créé un nouveau zonage destiné à favoriser, grâce à des aides financières, l'installation de médecins dans les territoires les plus durement touchés par cette pénurie. A cette occasion, le Conseil départemental avait salué cette démarche proactive et fait part de son vœu d'extension de ce dispositif de zonage à l'ensemble des professions médicales.

Deux ans plus tard, le Conseil départemental constate que cette démarche n'a pas entraîné l'effet escompté. Au 31 décembre 2019, la Sarthe ne comptait que 59 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants (contre 74 en région Pays de La Loire).

En parallèle, la situation des services des urgences se dégrade et les fermetures temporaires se multiplient.

Ainsi, le Conseil départemental de la Sarthe souhaite rappeler à l'Agence Régionale de Santé son obligation de résultats quant à l'accès aux soins pour tous.

Le Département rappelle que la politique de création des Groupements Hospitaliers de Territoire ne doit pas conduire à la centralisation des services sur les grands centres hospitaliers. Cette mutualisation des moyens doit à l'inverse permettre d'innover en faveur de l'ensemble des patients du territoire couvert. Il est indispensable de maintenir des personnels de santé dans les hôpitaux de proximité pour ne pas mettre en danger les territoires ruraux.

Une fois encore, le Département rappelle son attachement au maintien d'une offre de santé de qualité et de proximité sur le territoire. Pleinement mobilisé sur le sujet dans la limite de ses compétences, le Conseil départemental appelle l'Etat à prendre ses responsabilités et à mettre en place une réelle concertation entre élus et décideurs afin de permettre la mise en œuvre d'une stratégie partagée de santé en faveur de nos territoires.

Vœu adopté à l'unanimité par le Conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.